

COMMUNE DE PLOUISY
PROCÈS-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 28 octobre 2016

Date d'envoi de la convocation : 21/10/2016

Date de l'affichage de la convocation : 21/10/2016

Ordre du jour :

1- Approbation du procès-verbal du 16 septembre 2016

2- Compte rendu de la délégation du conseil municipal au maire

3- Projets de délibérations :

- **2016-050 : Construction d'un club house sur le site du parc Bellon : choix des entreprises retenues**
- **2016-051 : Adoption de la convention pour l'aménagement de la forêt communale de Plouisy pour la période 2017-2036 avec l'ONF**
- **2016-052 : Adoption de la convention d'autorisation d'accès site relative à l'organisation d'activités grimpe d'arbre avec l'association Arbre à Lutik**
- **2016-053 : Augmentation de la Durée Hebdomadaire de Service d'un adjoint technique de 2^{ème} classe aux écoles (en remplacement d'un départ à la retraite)**
- **2016-054 : Création d'un emploi contractuel permanent pour la coordination des TAPS (en remplacement d'un contrat d'accroissement temporaire d'activité)**
- **2016-055 : Suppression d'un emploi d'ATSEM principal de 1^{ère} classe**
- **2016-056 : Avenant Convention TAPS Ploumagoar culture chinoise – régularisation pour l'année 2015 - 2016**
- **2016-057 : Groupement de commandes pour la réalisation des mesures d'activités volumétriques de radon dans les écoles avec les communes de Pabu et Ploumagoar**
- **2016-058 : Extinction de créances**
- **2016-059 : Adoption de la convention avec la DGFIP pour la mise en place des Titres Payables par Internet (TIPI)**
- **2016-060 : Mise à jour de la longueur de la voirie communale**
- **2016-061 : Subvention à 4L Trophy**
- **2016-062 : Rapports d'activités 2015 de Guingamp Communauté (rapport général – assainissement collectif – assainissement non collectif – eau potable - déchets)**
- **2016-063 : Motion sur le nouveau mode de délivrance des cartes nationales d'identité**

4- Questions orales

L'an deux mille seize, le vingt-huit octobre 2016 à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Rémy GUILLOU, Maire.

Présents : M. GUILLOU Rémy, Maire, Mme LE PESSOT Mireille, M. LEFEBVRE Guillaume, Mme DELABBAYE Marie-Annick, M. LE BRAS Jean-Claude, Mme GUILLEUX Fabienne, Adjoint, Mme BLONDEL-BELKAHLA Catherine, M. BACCON Bruno, Mme CRENN-LE-DUO Nathalie, Conseillers municipaux délégués, Mme DREUMONT Solen, , Mme LE ROUX Andrée , M GOUELOU Léopold, M. TESSIER Mickaël, M. CAILLEBOT Ronan, M. L'ANTON Jean-Yves, M. THOMAS Jean-Claude, Conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Mme ILLIEN Stéphanie à Mme GUILLEUX Fabienne
- M. LE GUEN Xavier à Mme LE PESSOT Mireille

Absents : M. MORELLEC Mickaël

Secrétaire de séance : Mme BLONDEL-BELKAHLA Catherine

1-Validation du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2016

Rapporteur : Rémy GUILLOU

Après en avoir délibéré, à la majorité (14 voix pour et 4 voix contre), le CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 16 septembre 2016.

2- Compte rendu de la délégation du conseil municipal au maire

Rapporteur : Rémy GUILLOU

Pas de décisions prises en vertu de la délégation pour la présente période.

3-Projets de délibérations

2016-... Construction d'un club house sur le site du parc bellon : choix des entreprises retenues

Rapporteur : Jean Claude Le Bras

Lors de la commission urbanisme et bâtiments du 24 octobre 2016, dans le cadre de la consultation des entreprises pour la construction d'un club house (procédure de marché adapté) un lot a été déclaré infructueux. Une nouvelle consultation va être entreprise sur ce lot. Il est décidé de reporter la délibération au prochain conseil.

2016-... Adoption de la convention pour l'aménagement de la forêt communale de Plouisy pour la période 2017 – 2036 avec l'ONF

Rapporteur : Mireille LE PESSOT

Tous les élus n'ayant pas eu connaissance du rapport de l'Office National des Forêts, il est décidé de reporter la délibération au prochain conseil.

2016-... Adoption de la convention d'autorisation d'accès site relative à l'organisation d'activités à cordes type grimpe d'arbre

Rapporteur : Mireille LE PESSOT

Il est décidé de reporter la délibération au prochain conseil.

2016-050 Augmentation de DHS et mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : Mireille LE PESSOT

Un adjoint technique territorial 2^{ème} classe occupait un poste d'une Durée Hebdomadaire de Service (DHS) de 26 H. Du fait de départ à la retraite d'un agent intervenant principalement à la cantine scolaire en juillet 2016 et d'une réorganisation des missions de cet agent, il est proposé d'augmenter la DHS de cet agent à 32 H.

Vu l'avis du Comité technique Paritaire,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- **APPROUVE l'augmentation de DHS pour le poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe : passage de 26 h à 32h à compter du 1^{er} septembre 2016,**
- **APPROUVE le tableau des effectifs modifié en conséquence comme ci-dessous,**
- **DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.**

Tableau des effectifs		Délibération du 10 juin 2016	
Filière	Grade	Cat.	D.H.S.
Administrative	Attaché territorial	A	35h00
Administrative	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	29h15
Administrative	Adjoint Administratif 2ème classe	C	35h00
Administrative	Adjoint Administratif 1ère classe	C	28h00
Culturelle	Adjoint territorial du Patrimoine Principal de 2e classe	C	28h00
Médico-Sociale	Agent Territorial Spécialisé Principal de 1ère classe des Ecoles Maternelles	C	35h00
Médico-Sociale	Agent Territorial Spécialisé Principal de 1ère classe des Ecoles Maternelles	C	35h00
Médico-Sociale	Agent Territorial Spécialisé Principal de 1ère classe des Ecoles Maternelles	C	35h00
Médico-Sociale	Agent Territorial Spécialisé de 1ère classe des Ecoles Maternelles	C	35h00
Technique	Agent de maîtrise principal	C	35h00
Technique	Technicien Principal de 1ère classe	B	35h00
Technique	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	35h00
Technique	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	35h00
Technique	Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	35h00
Technique	Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	35h00
Technique	Adjoint Technique Territorial 1 ^{ère} classe	C	35h00

Tableau des effectifs		Délibération du 10 juin 2016	
Filière	Grade	Cat.	D.H.S.
Technique	Adjoint Technique Territorial 2ème classe	C	35h00
Technique	Adjoint Technique Territorial 2ème classe	C	32h00
Technique	Adjoint Technique Territorial 2ème classe	C	32h00

2016-051- Création d'un emploi contractuel permanent et mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : Mireille LE PESSOT

La coordination des temps périscolaires est actuellement gérée par un agent contractuel recruté dans le cadre d'un contrat d'accroissement temporaire d'activité.

Au terme de l'article 3-3 5° de la loi du 26 janvier 1984, un emploi permanent peut être occupé par un agent non titulaire contractuel lorsque la création ou la suppression de cet emploi dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la commune en matière de création, de changement ou de suppression d'un service public.

Il vous est proposé de créer un poste de coordination du temps périscolaire dans le grade d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 33 heures hebdomadaires.

Cet emploi peut être occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée compte tenu de l'incertitude pesant sur l'avenir de la réforme des rythmes scolaire et la pérennité de l'organisation de la semaine d'école des 4 jours et demi pour la prochaine rentrée scolaire.

*Vu l'avis de la commission personnel,
Vu l'avis du Comité Technique Paritaire,*

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- DECIDE la création à compter du 1^{er} novembre 2016 d'un emploi de coordination du temps périscolaire dans le grade d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 33 heures hebdomadaires,
- APPROUVE le tableau des effectifs modifié en conséquence comme ci-dessous,
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Tableau des effectifs		Délibération du 10 juin 2016	
Filière	Grade	Cat.	D.H.S.
Administrative	Attaché territorial	A	35h00
Administrative	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	29h15
Administrative	Adjoint Administratif 2ème classe	C	35h00
Administrative	Adjoint Administratif 1ère classe	C	28h00
Culturelle	Adjoint territorial du Patrimoine Principal de 2e classe	C	28h00
Animation	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	C	33h00
Médico-Sociale	Agent Territorial Spécialisé Principal de 1ère classe des Ecoles Maternelles	C	35h00
Médico-Sociale	Agent Territorial Spécialisé Principal de 1ère classe des Ecoles Maternelles	C	35h00

Tableau des effectifs		Délibération du 10 juin 2016	
Filière	Grade	Cat.	D.H.S.
Médico-Sociale	Agent Territorial Spécialisé Principal de 1ère classe des Ecoles Maternelles	C	35h00
Médico-Sociale	Agent Territorial Spécialisé de 1ère classe des Ecoles Maternelles	C	35h00
Technique	Agent de maîtrise principal	C	35h00
Technique	Technicien Principal de 1ère classe	B	35h00
Technique	Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	35h00
Technique	Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	35h00
Technique	Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	35h00
Technique	Adjoint Technique Territorial 1ère classe	C	35h00
Technique	Adjoint Technique Territorial 2ème classe	C	35h00
Technique	Adjoint Technique Territorial 2ème classe	C	32h00
Technique	Adjoint Technique Territorial 2ème classe	C	32h00

2016-052- Suppression d'un emploi et mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : Mireille LE PESSOT

Un agent occupant un poste d'Agent Technique Spécialisé des Ecoles (ATSEM) principal 1ère classe à temps complet est parti à la retraite en avril 2016. Les heures composant cet emploi vacant ont été redistribuées. Compte tenu de la fermeture d'une section CP – grande section en 2015 – 2016, cet emploi vacant ne correspond plus à un besoin de la collectivité ; c'est pourquoi, il vous est proposé de le supprimer du tableau des effectifs.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

-APPROUVE la suppression de l'emploi suivant :

- Agent Technique Spécialisé principal 1ère classe

- APPROUVE le tableau des effectifs modifié en conséquence comme ci-dessous.

Tableau des effectifs		Délibération du 10 juin 2016	
Filière	Grade	Cat.	D.H.S.
Administrative	Attaché territorial	A	35h00
Administrative	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	29h15
Administrative	Adjoint Administratif 2ème classe	C	35h00
Administrative	Adjoint Administratif 1ère classe	C	28h00
Culturelle	Adjoint territorial du Patrimoine Principal de 2e classe	C	28h00
Animation	Adjoint d'animation 2ème classe	C	33h00
Médico-Sociale	Agent Territorial Spécialisé Principal de 1ère classe des Ecoles Maternelles	C	35h00
Médico-Sociale	Agent Territorial Spécialisé Principal de 1ère classe des Ecoles Maternelles	C	35h00
Médico-Sociale	Agent Territorial Spécialisé Principal de 1ère classe des Ecoles Maternelles	C	35h00
Médico-Sociale	Agent Territorial Spécialisé de 1ère classe des	C	35h00

Tableau des effectifs		Délibération du 10 juin 2016	
Filière	Grade	Cat.	D.H.S.
	Ecoles Maternelles		
Technique	Agent de maîtrise principal	C	35h00
Technique	Technicien Principal de 1ère classe	B	35h00
Technique	Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	35h00
Technique	Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	35h00
Technique	Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	35h00
Technique	Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	35h00
Technique	Adjoint Technique Territorial 1ère classe	C	35h00
Technique	Adjoint Technique Territorial 2ème classe	C	35h00
Technique	Adjoint Technique Territorial 2ème classe	C	32h00
Technique	Adjoint Technique Territorial 2ème classe	C	32h00

2016-053- Avenant à la convention de financement pour l'embauche d'intervenants TAPS

Rapporteur : Marie-Annick DELABBBAYE

Durant l'année scolaire 2015-2016, des conventions de mutualisation entre les communes de Plouisy, Ploumagoar et Grâces avaient été conclues pour embaucher des intervenants pour les temps d'activités périscolaires. Il avait été convenu que la commune de Ploumagoar emploie directement un intervenant culture chinoise et danse bretonne et la commune de Grâces un intervenant culture bretonne. Aux termes des conventions de financement, la commune de Plouisy rembourserait les charges afférentes à hauteur du temps d'intervention réalisé étant précisé que le montant ne pouvait excéder 20 € de l'heure. Il s'est avéré que le coût réel remboursé par la commune de Plouisy pour cette période s'élevait à 33 € TTC de l'heure.

Il convient donc de régulariser cette situation en précisant que la commune de Plouisy rembourse, sur présentation de justificatifs, les charges totales engagées par les communes de Ploumagoar et Grâces.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- APPROUVE les termes de l'avenant aux conventions de financement ci-annexées.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdits avenants.

2016-054- Adhésion à un groupement de commandes pour la réalisation des mesures d'activités volumétrique de radon dans les établissements scolaires

Rapporteur : Jean Claude Le Bras

L'article L1333-10 du Code la Santé Publique impose aux établissements d'enseignement de faire réaliser tous les dix ans une mesure de radon par un organisme agréé .Cette obligation fait référence à l'arrêté du 22 Juillet 2004 relatif aux modalités de gestion du risque lié au radon dans les lieux ouverts au public. Lorsque les derniers dépistages ont lieu depuis plus de 10 ans, il appartient à la collectivité de renouveler cette opération.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'adhérer au groupement de commandes dont seront également membres les communes de Pabu et Ploumagoar, conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des marchés publics.

La constitution du groupement et son fonctionnement est formalisée par une convention qu'il vous est proposé d'adopter.

Le groupement prendra fin au terme du marché

La commune de Ploumagoar assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant.

Chaque membre du groupement signe, pour ce qui la concerne, les marchés avec les titulaires retenus au terme de la procédure groupée et s'assure de sa bonne exécution.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité:

- **AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement de commandes auquel participeront les communes de Pabu, Plouisy et Ploumagoar,**
- **ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation des mesures d'activités volumétriques de radon dans les établissements d'enseignement ci-annexée,**
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents y afférents,**
- ACCEPTE que la commune de Ploumagoar soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé,**
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir.**

2016-055 Extinction de créances

Rapporteur : Guillaume LEFEBVRE

Dans le cadre d'une procédure de rétablissement personnel, il a été jugé par le Tribunal d'instance de Guingamp que la situation financière d'une personne débitrice de la restauration scolaire, était irrémédiablement compromise et qu'il convenait donc de procéder à l'effacement de ses dettes. Aussi, il convient de prendre acte de l'extinction d'une créance d'un montant de 584.97 € résultant d'une décision de justice.

Cette somme sera mandatée au compte 6542.

Vu le jugement du 22 mars 2016 prononçant l'extinction des dettes d'une personne débitrice de la cantine scolaire,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité:

- **PREND ACTE de l'extinction d'une dette d'un montant de 584,97 €**
- **DIT que la somme sera mandatée au compte 6542.**

2016-056 Mise en place du projet Titres Payables par Internet (TIPI)

Rapporteur : Guillaume LEFEBVRE

La direction générale des finances publiques met en œuvre un traitement informatisé dénommé « TIPI » (Titres Payables par Internet) dont l'objet est la gestion du paiement par internet, dans le respect de la réglementation bancaire, des titres de recettes et factures de régie émis par les collectivités territoriales.

La mise en place de ce traitement informatique devrait permettre aux usagers de payer en ligne via le site internet de la commune la cantine et l'accueil périscolaire, le centre aéré, les loyers et les locations de salles.

La commune prendra en charge les coûts de commissionnement lié à l'utilisation de la carte bancaire qui rémunère l'ensemble du dispositif interbancaire.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- **DECIDE** la mise en place du projet TIPI dans les conditions exposées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention relative à ce projet.

2016-057 Mise à jour de la longueur de la voirie communale

Rapporteur : Guillaume LEFEBVRE

Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale. La précédente longueur de voirie communale s'élevait à 62 383 ml.

Une mise à jour des voies communales pour prendre en compte l'ensemble des modifications et voies nouvelles communales a été établie par les services techniques de la mairie.

Voies nouvelles :

VOIES	LONGUEUR
- Lotissement Parc An Trébé rue Léontine Le Gall – rue des petits bois	738 ml
- Lotissement Parc Nevez	209 ml
TOTAL	947 ml

Le nouveau linéaire de voirie appartenant à la commune représente ce jour un total de 63 330 ml.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- **PRECISE** que la nouvelle longueur de la voirie communale est de 63 330 ml.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer les documents nécessaires à cet effet.

2016-058 – Subvention à 4L Trophy

Rapporteur : Guillaume LEFEBVRE

L'association BREIZH'L a sollicité la commune afin de financer un projet de rallye-raid humanitaire 4L TROPHY dont le but est de distribuer des fournitures scolaires et du matériel sportif aux enfants lors d'un raid en Renault 4L dans le sud Maroc.

Il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle de 150 € à cette association.

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à la majorité (17 voix pour et 1 abstentions) :

- DECIDE d'allouer une subvention de 150 € à l'association BREIZH'L dans le cadre du rallye-raïd humanitaire 4L TROPHY,

2016-059 Rapports d'activités 2015 de Guingamp Communauté

Rapporteur Rémy GUILLOU,

Aux termes de l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales, « le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».

Le rapport annuel général de Guingamp Communauté, établi pour l'année 2015 ainsi que les rapports des budgets annexes, vous sont ainsi présentés en annexe.

Le conseil communautaire de Guingamp Communauté par délibération en date du 22 septembre 2016 a pris acte des rapports d'activités annuels 2015,

Il vous est donc proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, d'adopter la délibération suivante :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport général 2015 présenté par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité:

- PREND ACTE du rapport général annuel 2015 établi par Guingamp Communauté,**
- PREND ACTE du rapport des services de l'eau et de l'assainissement 2015 établi par Guingamp Communauté,**
- PREND ACTE du rapport du service d'assainissement non collectif 2015 établi par Guingamp Communauté.**

2016-060 Motion sur le nouveau mode de délivrance des cartes nationales d'identité

Rapporteur Rémy GUILLOU,

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan « Préfectures nouvelle génération », l'Etat a fait savoir que les demandes de carte d'identité déposées actuellement en mairie feront l'objet dès la 1^{er} décembre 2016 d'un traitement « titres électroniques sécurisés ». Seules les mairies équipées de dispositif de recueil, soit en l'occurrence Guingamp pour notre secteur, pourront recevoir les demandeurs de titres d'identité. Il en résulterait des déplacements nouveaux pour ces derniers et une perte de compétence et son équivalent en charge de travail pour la commune.

Le conseil est invité à exprimer son avis sur ce nouveau mode de délivrance.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- EMET le souhait de voir perdurer la délivrance des cartes nationales d'identité par la mairie de proximité aux motifs que :

- **cette proximité est aussi un gage de sécurité dans le traitement de ces dernières,**
- **dans les communes rurales la notion de distance est un gage d'égalité d'accès au service public,**
- **cette nouvelle mesure fait planer des menaces à plus ou moins long terme sur la pérennité de ces services en général.**

Date du prochain conseil municipal : vendredi 18 novembre 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10

Le Maire,

Rémy GUILLLOU

